Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le 10/06/2026
ID : 074-217400969-20260610-ARR2026_119-AI

VILLE DE CRUSEILLES

(Haute-Savoie)

**ARR-2026/119**

# ARRÊTÉ

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**
**à Madame Elisabeth HERVÉ, gestionnaire d'Etat-civil titulaire**

## Le Maire de Cruseilles,

**VU** les articles L2122-30, R2122-8 et R2122-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

**VU** le décret n°62-921 du 3 août 1962, modifiant certaines règles relatives aux actes de l'état-civil et notamment l'article 6 modifié, indiquant les modalités de délégation de certaines fonctions d'état-civil aux agents communaux,

# ARRÊTE

**ARTICLE 1 :**
L'arrêté n° 2025/27 en date du 6 novembre 2025 portant délégation de signature au profit de Madame Elisabeth HERVÉ, Gestionnaire d'Etat-civil titulaire, est abrogé.

**ARTICLE 2 :**
En vertu des dispositions visées ci-dessus, il est donné délégation de signature à Madame Elisabeth HERVÉ, fonctionnaire titulaire, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, pour :

- La certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- La légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du CGCT.

**ARTICLE 3 :**
Madame Elisabeth HERVÉ, déléguée pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'état civil, peut valablement délivrer toutes copies et extraits, quelle que soit la nature de l'acte.
Elle peut également mettre en œuvre la procédure de vérification prévue par les dispositions du titre III du décret n°62-921 du 3 août 1962, relatives à la vérification sécurisée des données à caractère personnel contenues dans les actes d'état civil.



Publié le : 11/06/2026 15:02 (Europe/Paris)
Collectivité : Cruseilles
https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/66030

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le 10/06/2026
ID : 074-217400969-20260610-ARR2026_119-AI

**ARTICLE 4 :**
Ampliation du présent arrêté sera adressée :
- à Madame la Sous-Préfète de Saint-Julien-en-Genevois,
- à Monsieur le Procureur de la République,

et notifiée à l'intéressée.

Fait à Cruseilles, le 10 juin 2026.

Le Maire,
Sylvie MERMILLOD

MAIRIE DE CRUSEILLES
74350 (Haute-Savoie)

**Télétransmis en Sous-Préfecture le :** 11 JUIN 2026

**Mis en ligne sur le site internet le :** 11 JUIN 2026



Publié le : 11/06/2026 15:02 (Europe/Paris)
Collectivité : Cruseilles
https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/66030